

Retour d'expérience de l'incident LUBRIZOL 28 janvier - 6 février 2013



SIRACEDPC76/Mai 2013

Avertissement

- Le présent diaporama ne rentrera pas dans les détails techniques, mais se limitera à rappeler les grandes étapes de cet incident, et à en préciser les principaux enseignements à usage des services de l'Etat
- Les différents enseignements sont indiqués en italique
- Éléments de contexte:
 - Les odeurs de mercaptan ne sont pas rares (cela arrive tous les 2 ou 3 ans) sur l'agglomération rouennaise, ni sur celle du Havre
 - D'autres entreprises que Lubrizol (présente dans les 2 zones) peuvent générer également du mercaptan
 - 28 janvier: intempéries hivernales, audioconférence à 9h30 sur le point avec les services concernés et Météo-France: vent d'est

SIRACEDPC76/Mai 2013

Les faits

- Lundi 28 janvier à 8h: début d'émanation de mercaptan (odeur de gaz) à la cheminée
- 10h: l'entreprise s'en rend compte et déclenche son POI; pas de risque toxique identifié, et ce dès le début (le mercaptan pouvant être toxique à haute dose)
- Elle avise ses voisins les plus proches; et les services de l'État (préfecture, DREAL, SDIS) à 11h25 par fax
 - *Rappeler aux entreprises la nécessité d'informer sans délai le ou les maires (1ers DOS), et les services publics dès le déclenchement du POI*
 - *Le fax ne suffit pas... autre rappel!*
 - *Lubrizol a néanmoins utilisé l'imprimé-type créé par le SIRACEDPC pour l'information sur un événement technologique, avec ou sans POI*
 - *Déterminer ce que l'on entend par voisinage de l'entreprise; adresser l'information aux membres du CLIC par mail ou autre système*

SIRACEDPC76/Mai 2013

Les faits, suite

- 11h: arrivée à l'astreinte du SIRACEDPC de 2 appels (une entreprise proche et un établissement pour enfants), puis d'un autre du CODIS indiquant qu'un odeur de mercaptan semble provenir de la rive gauche de la Seine à Rouen, et de Lubrizol en particulier; pas de notion de POI déclenché
- 11h15: l'agent d'astreinte rend compte au directeur
- 11h30: audioconférence préfecture (directrice de Cabinet, SIRACEDPC, communication, Lubrizol, SDIS, DREAL, DSDEN, ville de Rouen, DDSP): POI déclenché, événement maîtrisé avec 1ère phase de traitement mise en œuvre. Rappel à l'exploitant: doit déclencher sa sirène si danger, pas de PPI nécessaire? Non (rappel systématique à chaque audio)
 - *Penser à formaliser un compte-rendu systématique de chaque audioconférence (fait via les messages Synergi mais trop peu précis)*

SIRACEDPC76/Mai 2013

Les faits, suite

- 11h40: interview de la directrice de Cabinet sur France Bleu suivie d'un 1er communiqué de presse
- 13h: audioconférence (mêmes participants sauf Éducation Nationale): même situation, l'odeur se propage vers l'ouest à une vingtaine de km, une dizaine d'heures encore pour arrêter la réaction
- Décision d'adresser un message GALA aux maires le long de la Seine jusqu'à Caudebec-en-Caux, (à mi-chemin entre Rouen et le Havre), pour anticiper le déplacement du vent et parce qu'il y a une SEVESO seuil haut à cet endroit + info préfecture de l'Eure (un peu plus tard, info de la préfecture du Calvados)

SIRACEDPC76/Mai 2013

Les faits, suite

- *Difficulté: ne pas envoyer un message trop léniifiant car le mercaptan peut cacher une véritable fuite de gaz...*
- *Difficulté: le nouveau prestataire GALA n'a pas intégré les couches sur la cartographie, d'où recherche commune par commune par ordre alphabétique parmi les 744 avec une carte papier pour retrouver les méandres du fleuve...*
- *33 communes informées (32 acquiescent), beaucoup d'appels dans l'après-midi mais la réponse suffit à rassurer les maires*
- *Discussion a posteriori: fallait-il adresser un message à tous les maires du département? pas sûr: GALA est un outil d'alerte et pas d'information; fallait-il envoyer plus largement l'information? Oui mais sur quel périmètre face à la volatilité non pas du nuage mais de l'odeur?*
- 14h30: 2ème communiqué de presse
- 15h: interview de la directrice de Cabinet par France 3
- On notera que l'AFP n'a pas repris les communiqués de presse

SIRACEDPC76/Mai 2013

Les faits, suite

- 18h: audioconférence, beaucoup d'appels au CODIS, mais pas de cas dramatiques; appel du SAMU signalant la même chose, l'ARS envoie des fiches techniques
- 20h: audioconférence: odeurs certes mais pas insupportables, cela « tourne » autour de Rouen, process en cours
- 23h: audioconférence, protocole en cours
- Mais en soirée de nouvelles émanations ont lieu en même temps que le vent tourne... vers Paris; très nombreux appels aux CODIS 95, 78, 75... ce qui va générer une forte sollicitation de l'astreinte et la décision de gréer le COD dès 7h; le CIC Beauvau se met également en place

SIRACEDPC76/Mai 2013

Suite de l'événement

- 4h58: communiqué du ministère de l'Intérieur
- Les 2 premières phases du POI n'ont pas fonctionné, Lubrizol envisage de passer à une 3ème, prévue au POI mais jamais expérimentée en France

SIRACEDPC76/Mai 2013

Les mesures

- **A aucun moment les concentrations de mercaptan n'ont été toxiques**
 - *Bien faire la différence entre les concentrations « à la cheminée » et au sol*
 - *Être plus précis (fuite au lieu d'émanation au départ) et empathique dans les communiqués de presse: émanations non toxiques mais effectivement incommodantes*
- L'INERIS est sollicité pour modéliser les risques toxiques, pour le cas, certes très improbable, où la réaction chimique s'emballerait
- Rayon d'effets irréversibles: 450 m (supérieur au rayon PPI actuel de 105 m, mais inférieur au nouveau rayon PPI de 623 m), scénario non pris en compte
 - *Question de la mise à jour du PPI « en continu »*
 - *Question de la prise en compte d'un risque a priori non toxique*
- Décision de déclencher le PPI à 10h35 à titre préventif

SIRACEDPC76/Mai 2013

Les zones PPI

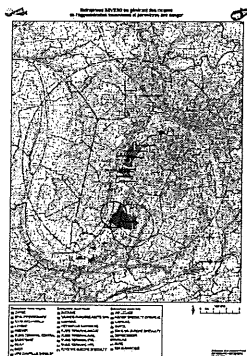
- PPI actuel (SEVESO seuil bas)
- Nouvelle zone depuis 2010 (SEVESO seuil haut)



SIRACEDPC76/Mai 2013

Les zones PPI

- PPI actuel (2007):
 - 8 SEVESO haut
 - 3 SEVESO Bas
 - 9 autres entreprises générant des risques significatifs



SIRACEDPC76/Mai 2013

Les mesures, suite

- Parallèlement, le match « historique » OM/FCR est reporté pour éviter de gérer 2 événements en même temps, même si le stade était au-delà du risque; décision de la FFF après discussion avec le Cabinet du ministre de l'Intérieur
 - *Difficulté de compréhension de la population: si ce n'est pas toxique, pourquoi « interdire »? Pourquoi se limiter au match et pas aux autres manifestations sportives?*
 - *Mais aussi, difficulté du « temps »: la décision devait être prise tôt dans la journée alors que les odeurs avaient cessé*
- Durant la journée, la décision de passer à la 3ème phase fait l'objet de nombreuses audioconférences entre les acteurs du COD (dont l'exploitant, très présent) et le CIC Beauvau, et, en début d'après-midi le maire de Rouen et celui de Petit-Quevilly (déjà représentés au COD depuis le matin), également président de la CREA
 - *Difficulté d'organisation des audioconférences, très techniques, très longues*

SIRACEDPC76/Mai 2013

Les mesures, suite

- En fin de journée, un protocole est validé entre Lubrizol et la DREAL qui détermine les modalités de réalisation de la 3ème phase
- Bouclage du périmètre de 450 m sous le vent (constitué d'entreprises vides la nuit)
- Visite de Mme Batho sur place et au COD
- Au petit matin, levée du dispositif de bouclage
- Durant les jours suivants (PPI activé du 22 janvier au matin au 6 février à 12h, une fois la cuve vidée et désodorisée), le protocole sera revu 6 ou 7 fois pour tenir compte des résidus solides que l'on trouvera dans la cuve une fois vidée, qui seront plus odorants encore que le mélange; ce qui conduira Lubrizol à vider et remplir x fois cette cuve
- Cellule d'Information du Public activée plusieurs jours, de 10 à 22h le mardi (400 appels ce jour-là)
- Transport des déchets par camions, au départ escortés dans les Yvelines (avec difficultés liées au verglas)

SIRACEDPC76/Mai 2013

Les mesures, fin

- Arrêt de l'activité de l'entreprise puis réouverture progressive à l'exception de la cuve
- Consigne stricte du préfet: plus aucune odeur!
- COD activé 8 jours pleins 24/24: être en capacité de remettre en place à tout moment le bouclage si la réaction s'emballait...
- Présence durant les 8 jours, une fois le dispositif allégé, de SIRACEDPC/DDSP/DREAL/SDIS/exploitant
 - Très bonne réactivité de Météo-France qui envoyait des bulletins plusieurs fois par jour et permettait d'anticiper les changements de vent
 - Intérêt de disposer d'un cartographe au COD

SIRACEDPC76/Mai 2013

Réflexions générales

- Sur l'événement lui-même:
 - Une crise de communication plus qu'un véritable accident (on parlait d'un incident)
 - Question de la pertinence du PPI, seul outil ad hoc, mais est-il adapté pour une odeur?
 - Déclenchement (et maintien) du PPI alors que l'odeur avait cessé sur le site
 - Créer un rayon d'intervention et un autre d'information de la population? Comment faire? (rayon d'effets légers au-delà du rayon d'effets dit bris de vitres)
 - Pas de message GALA sur l'agglomération rouennaise lors du déclenchement du PPI (prévu dans les listes GALA): à systématiser probablement; associer le maire le plus proche (Petit-Quevilly) en plus de celui de Rouen dès la 1ère audio

SIRACEDPC76/Mai 2013

Réflexions générales

- Sur le début de la crise:
 - Associer plus tôt Météo-France et les SAMU (pour activation de la régulation au niveau régional), associer Air Normand au COD
 - Intérêt confirmé de l'échelon d'évaluation SDIS/DREAL (prévu dans les PPI en tant que « cellule d'expertise immédiate » - ancienne « cellule infra-PPI »)
 - ARS: informer le monde médical et paramédical très vite (difficulté: où est l'odeur?), et les personnes sensibles
 - Enregistrer un message sur le « disque » du standard (comme le fera le SDIS) qui permette au public de recevoir la réponse sans aller jusqu'à obtenir un opérateur, et activer le répondeur grand public (oublié)
 - Recevoir en préfecture les « signaux » enregistrés par Air Normand

SIRACEDPC76/Mai 2013

Sur la communication:

- Associer la DREAL sur la rédaction des communiqués de presse (pb: le temps!)
- Proposition: mettre en place un groupe de travail sémantique conjointement animé par préfecture, DREAL et Air Normand
- Proposition: trouver des référents techniques dans les différentes administrations (DREAL/SDIS/ARS/DDPP...) qui peuvent répondre aux médias
- L'exploitant a cessé de communiquer quand le PPI a été déclenché: à revoir, donnait le sentiment de se « cacher » derrière le Préfet et de manquer de transparence

SIRACEDPC76/Mai 2013

Sur la communication, suite

- Réaliser des exercices avec communication associée en « vrai » - et pas seulement en faisant participer les médias sur le terrain
- Informer en « temps réel » les membres du CLIC (selon l'ordre suivant: POI = exploitant, PPI = Préfet)
- Comment intervenir sur les réseaux sociaux...
- Comment connaître et gérer les rumeurs (la préfecture a évoqué dans un communiqué de presse le confinement »: pas du tout!) et erreurs de sémantique (gaz...)
- Mais si l'odeur n'était pas parvenue en région parisienne, on aurait probablement mis en place le COD mais probablement achevé le suivi de l'événement avec des audiconférences régulières

SIRACEDPC76/Mai 2013

■ Sur la conduite des opérations

- *Maire 1er DOS, certes mais jusqu'à quand?*
- *Le préfet a en fait « pris la main » tout de suite, mais le PPI a été formellement déclenché le lendemain*
- *Il faut travailler à formaliser toujours plus précisément cette notion*
- *Renforcer l'interconnexion informatique 15/18*
- *Relancer la diffusion des plaquettes « une confiance lucide »*
- *Intérêt des formations à destination des élus et fonctionnaires territoriaux*

SIRACEDPC76/Mai 2013

■ Sur le COD:

- *Intérêt de disposer d'un abonnement d'audioconférence*
- *Présence très positive de l'exploitant au COD en même temps que les services au PCEX, mais foisonnement d'informations dont l'exploitation doit être organisée (pas simple au regard du plan du COD)*
- *Associer plus systématiquement l'ARS et le SAMU aux audioconférences (selon listes-type, à réaliser pour les différents événements possibles afin de n'oublier personne dans l'émotion générale!)*
- *Mise en place de la cellule post-accidentelle prévue par la circulaire interministérielle du 20 février 2012 "relative à la gestion des impacts environnementaux et sanitaires d'événements d'origine technologique en situation post-accidentelle.*

SIRACEDPC76/Mai 2013